

### Renseignements généraux

N° de projet :
Établissement :
Chercheur responsable :
Titre du projet :

Tableau 1- Personnel enseignant et professionnel en tant que chercheur et autre participant

Prénom et nom	Tâche annuelle <sup>1</sup>	Libération annuelle pour le projet (ETC)	Coût réel de la libération pour le projet <sup>2</sup>	Autre libération annuelle, le cas échéant (ETC) <sup>3</sup>	Tâche annuelle disponible (ETC) <sup>4</sup>
	A)	B)		C)	D)

<sup>1</sup> La confirmation de la tâche d'enseignement ou d'activités professionnelles annuelle pour la durée du projet doit provenir de la direction des ressources humaines de l'établissement d'enseignement collégial.

<sup>2</sup> Le coût réel de la libération correspond à la proportion du salaire réel du chercheur ou de l'autre participant incluant les avantages sociaux. Ex : pour un salaire annuel d'une professionnelle, incluant les avantages sociaux, de 85 427 \$ et une libération pour le projet de 0,3 ETC annuel, le coût réel pour la libération sera de 85 427 \$ X 0,3 ETC = 25 628 \$.

<sup>3</sup> Toute autre libération annuelle de la tâche octroyée par l'établissement (autres projets de recherche, mandats spécifiques, etc.).

<sup>4</sup> La tâche annuelle disponible correspond à :

(A) la tâche annuelle de laquelle est soustrait;

(B) la libération annuelle pour le projet; et

(C) les autres libérations annuelles par l'établissement, le cas échéant;

Ex : une enseignante a une tâche annuelle de 0,85 ETC. Elle prévoit une libération annuelle pour un projet de 0,3 ETC et elle sera libérée par son établissement de 0,2 ETC pour un mandat spécifique annuel. Donc, elle aura comme tâche annuelle disponible pour l'enseignement  $0,85 \text{ ETC (A)} - (0,3 \text{ ETC (B)} + 0,2 \text{ ETC (C)}) = 0,35 \text{ ETC (D)}$ .

### Signature de la directrice ou du directeur des ressources humaines de l'établissement d'enseignement collégial

Prénom et nom	Signature	Date